

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		AF-1			
Classe d'usages permis		R	CONS	I	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● <sup>(1)</sup>			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile	● <sup>(2)</sup>			
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère (aliments, meuble, manufacture)				
I2	Industrie lourde (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)				
I3	Industrie d'extraction (Carrière, gravière, sablière)			● <sup>(8)</sup>	
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif (hôtel de ville, église, école)				
P2	Récréatif (terrain de jeux, parc, piste cyclable)				
P3	Utilité publique (casernes de pompiers, garage municipal)				
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage (Culture du sol et végétaux)				● <sup>(6)</sup>
A2	Agriculture avec élevage (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)				●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur (porcherie, veaux de lait, renards)				● <sup>(3)</sup>
A4	Agriculture relié à la recherche (Établissements reliés à la recherche)				
A5	Services, commerces et industries (vente/ transformation de produits agricoles et forestier)				●
A6	Usages agricoles spécifiques (Chenils, fourrières, pisciculture)				● <sup>(4)</sup>
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation		●		
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)	1	1 (2)
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.	225		
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20	30	* <sup>(7)</sup>
		max.	100 <sup>(5)</sup>		
marges de recul latérales (m)		min.	8	8	10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16	16	16
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1(1,5)	1(1,5)	1(1)
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1	0	0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40	10	10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	●
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	●
ligne crêtes	●
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	note (9)

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

- (1) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA  
 (2) art. 108: résidence saisonnière seulement  
 (3) art 211 : zone de protection  
 (4) art 213 : chenils  
 (5) art 276: exception construction existante  
 (6) art 214 et 215 : cabanes à sucre  
 \*(7) Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum  
 Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum  
 (8) art 208 et 209 : carrières, sablières et autres sites miniers  
 (9) art. 50: Interdiction altitude 380 m.

## Amendements

modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		AF-2			
Classe d'usages permis		R	C	CONS	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● (1)			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile	● (2)			
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			● (3)
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			●
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			●
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation				●
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		1 (2)
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		●
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20		*(5)
		max.	100 <sup>(4)</sup>		
marges de recul latérales (m)		min.	8		10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16		16
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1(1,5)		1
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	●
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

- (1) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA  
 (2) art. 108: résidence saisonnière seulement  
 (3) art 214 et 215 : cabanes à sucre  
 (4) art 276: exception construction existante  
 \*(5) Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum  
 Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum

## Amendements

modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		AF-3			
Classe d'usages permis		R	C	CONS	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	●(1)			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile	●(2)			
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			●(3)
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			●
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			●
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation			●	
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		1 (2)
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		●
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20		*(5)
		max.	100 <sup>(4)</sup>		
marges de recul latérales (m)		min.	8		10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16		16
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1(1,5)		1
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	●
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

- (1) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA  
 (2) art. 108: résidence saisonnière seulement  
 (3) art 214 et 215 : cabanes à sucre  
 (4) art 276: exception construction existante  
 \*(5) Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum  
 Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum

## Amendements

modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		AF-30			
Classe d'usages permis		R	CONS	I	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● <sup>(1)</sup>			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère (aliments, meuble, manufacture)				
I2	Industrie lourde (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)				
I3	Industrie d'extraction (Carrière, gravière, sablière)			● <sup>(5)</sup>	
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif (hôtel de ville, église, école)				
P2	Récréatif (terrain de jeux, parc, piste cyclable)				
P3	Utilité publique (casernes de pompiers, garage municipal)				
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage (Culture du sol et végétaux)				● <sup>(2)</sup>
A2	Agriculture avec élevage (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)				●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur (porcherie, veaux de lait, renards)				●
A4	Agriculture relié à la recherche (Établissements reliés à la recherche)				●
A5	Services, commerces et industries (vente/ transformation de produits agricoles et forestier)				●
A6	Usages agricoles spécifiques (Chenils, fourrières, pisciculture)				
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation		●		
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)	1	1 (2)
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		●
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20	30	* <sup>(4)</sup>
		max.	100 <sup>(3)</sup>		
marges de recul latérales (m)		min.	8	8	10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16	16	16
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1(1,5)	1(1)	1
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1	0	0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40	10	10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	●
Projet intégré	
secteur à risque de crues	●
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	●
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

- (1) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA  
 (2) art 214 et 215 : cabanes à sucre  
 (3) art 276: exception construction existante  
 \*(4) Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum  
 Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum  
 (5) art 208 et 209 : carrières, sablières et autres sites miniers

## Amendements

modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		AF-31			
Classe d'usages permis		R	CONS	I	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● <sup>(1)</sup>			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile	● <sup>(2)</sup>			
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère (aliments, meuble, manufacture)				
I2	Industrie lourde (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)				
I3	Industrie d'extraction (Carrière, gravière, sablière)			● <sup>(8)</sup>	
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif (hôtel de ville, église, école)				
P2	Récréatif (terrain de jeux, parc, piste cyclable)				
P3	Utilité publique (casernes de pompiers, garage municipal)				
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage (Culture du sol et végétaux)				● <sup>(6)</sup>
A2	Agriculture avec élevage (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)				●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur (porcherie, veaux de lait, renards)				● <sup>(3)</sup>
A4	Agriculture relié à la recherche (Établissements reliés à la recherche)				
A5	Services, commerces et industries (vente/ transformation de produits agricoles et forestier)				●
A6	Usages agricoles spécifiques (Chenils, fourrières, pisciculture)				● <sup>(4)</sup>
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation		●		
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)	1	1 (2)
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.	225		
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20	30	* <sup>(7)</sup>
		max.	100 <sup>(5)</sup>		
marges de recul latérales (m)		min.	8	8	10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16	16	16
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1(1,5)	1(1,5)	1(1)
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1	0	0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40	10	10

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	
PIIA	●
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

Usage spécifique exclu

Usage spécifique autorisé

Notes
(1) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA
(2) art. 108: résidence saisonnière seulement
(3) art 211 : zone de protection
(4) art 213 : chenils
(5) art 276: exception construction existante
(6) art 214 et 215 : cabanes à sucre
* <sup>(7)</sup> Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum
Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum
(8) art 208 et 209 : carrières, sablières et autres sites miniers

Amendements	
modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		AE-4			
Classe d'usages permis		R	C	A	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale				
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Hébergement et repas à la ferme)	C6-1			
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Éducatives intérieures)	C7-3			
	Catégorie 4 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-4		●	
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère (aliments, meuble, manufacture)				
I2	Industrie lourde (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)				
I3	Industrie d'extraction (Carrière, gravière, sablière)				
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif (hôtel de ville, église, école)				
P2	Récréatif (terrain de jeux, parc, piste cyclable)				
P3	Utilité publique (casernes de pompiers, garage municipal)				
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage (Culture du sol et végétaux)				●
A2	Agriculture avec élevage (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)				●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur (porcherie, veaux de lait, renards)				● <sup>(1)</sup>
A4	Agriculture relié à la recherche (Établissements reliés à la recherche)			●	
A5	Services, commerces et industries (vente/ transformation de produits agricoles et forestier)				●
A6	Usages agricoles spécifiques (Chenils, fourrières, pisciculture)				
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation				
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)	1	1
hauteur (m)		min.(max.)			
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.			
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●	●	●
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20	20	*(2)
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	10	10	10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16	16	16
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1(1,5)	1	1
hauteur (m)		max.	7,5		
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	0	0	0
espace bâti max./terrain (%)		max.			

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

## Usage spécifique exclu

## Usage spécifique autorisé

## Notes

(1) art 211 : zone de protection  
 \*(2) Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum  
 Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum

## Amendements

modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		RF-5				
Classe d'usages permis		R	CONS	C	A	
<b>Résidentiel (R)</b>						
R1	Unifamiliale	● (1)				
R2	Bi et trifamilial					
R3	Multifamilial					
R4	Mixte					
R5	Maison mobile					
<b>Commercial (C)</b>						
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1				
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2				
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3				
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4				
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5				
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6				
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7				
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1				
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2				
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3				
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1				
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2				
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3				
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1				
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2				
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3				
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4				
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1				
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2				
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1				
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2				
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3				
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1				
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2				
	Catégorie 3 (Éducatives intérieures)	C7-3				
	Catégorie 4 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-4			●	
<b>Industrie (I)</b>						
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)				
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)				
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)				
<b>Communautaire (P)</b>						
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)				
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)				
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)				
<b>Agricole (A)</b>						
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)				● (3)
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)				●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)				●
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)				●
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)				●
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)				
<b>Conservation (CONS)</b>						
CONS1	Conservation			●		
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>						
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		1(1,5)	1
hauteur (m)		min.(max.)	7,5			
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)			
sup. d'implantation (m2)		max.				
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3			
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>						
isolée			●		●	●
jumelée						
contiguë						
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>						
marge de recul avant (m)		min.	20		20	*(2)
		max.	300			
marges de recul latérales (m)		min.	8		8	10
somme des marges latérales (m)		min.				
marge de recul arrière (m)		min.	16		16	16
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>						
hauteur (étage)		min.(max.)	1(1,5)	1(1,5)	1(1,5)	1
hauteur (m)		max.			7,5	
sup. d'implantation (m2)		max.				
<b>RAPPORTS</b>						
logement max./bâtiment		max.	1	0	0	0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40	10	10	10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	●
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

(1) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA  
 \*(2) Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum  
 Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres  
 (3) art 214 et 215 :cabanes à sucre

## Amendements

modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		CONS-1			
Classe d'usages permis		R	C	C	CONS
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● (1)			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3		●	
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)			
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation				●
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		
hauteur (m)		min.(max.)	7,5 (11)		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	100 (75)		
sup. d'implantation (m2)		max.	600 (2)		
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	10 (8)		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20		
		max.	300		
marges de recul latérales (m)		min.	8		
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16		
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.	1(2)	1(1,5)	1(1,5)
hauteur (m)		min.			
sup. d'implantation (m2)		min.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1	0	0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40 <sup>(5)</sup>	10	10

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	
PIIA	●
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	●
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	note (3)

Usage spécifique exclu
Les réseaux majeurs d'infrastructures reliées à la production et au transport d'énergie, incluant les bâtiments et les équipements de service.

Usage spécifique autorisé

Notes
(1): uniquement en bordure de rue existante en date de l'entrée en vigueur du présent règlement.
(2) art 160: superficie 2e plancher
(3) art. 50: Interdiction altitude 380 m.

Amendements	
modifié par régl.#	date



## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		CONS-2			
Classe d'usages permis		R	C	C	CONS
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	●			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4		● <sup>(1)</sup>	
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			●
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)			
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation				●
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)	1,5 (2)	1(1,5)
hauteur (m)		min.(max.)	7,5 (11)	(11)	(11)
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	100 (75)	100(75)	
sup. d'implantation (m2)		max.	600 <sup>(3)</sup>	600 <sup>(3)</sup>	
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	10 (8)	10 (8)	
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●	●	●
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20	20	20
		max.	300 <sup>(4)</sup>	300	300
marges de recul latérales (m)		min.	8	8	8
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16	16	16
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.	1(2)	1(1,5)	1(1,5)
hauteur (m)		min.		7,5	7,5
sup. d'implantation (m2)		min.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1	0	0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40 <sup>(5)</sup>	40	10

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	
PIIA	●
Projet intégré	●
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	●
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	note (6)

Usage spécifique exclu
Les réseaux majeurs d'infrastructures reliées à la production et au transport d'énergie, incluant les bâtiments et les équipements de service.

Usage spécifique autorisé

Notes
(1) art 169 : contingentement
(2) art 162 : fermettes
(3) art 160: superficie 2 <sup>e</sup> plancher
(4) Projet intégré = 20 mètres
(5) Projet intégré = 10 %
(6) art. 50: Interdiction altitude 380 m.

Amendements	
modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		REC-10			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale				
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile	● (1)			
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3	● (2)		
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			●
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation				
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1)	1,5 (2)	1
hauteur (m)		min.(max.)			
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.			
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●	●	●
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20	20	20
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8	8	8
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16	16	16
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1)	1(1,5)	1(1,5)
hauteur (m)		max.	3	7,5	7,5
sup. d'implantation (m2)		max.	21		
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1	0	0
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	10	10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

- (1) art 180 à 188: maisons mobiles  
 (2) art 189 à 191: campings

## Amendements

modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		REC-11			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale				
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile	● (1)			
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3		● (2)	
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			●
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation				
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1)	1,5 (2)	1
hauteur (m)		min.(max.)			
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.			
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●	●	●
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20	20	20
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8	8	8
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16	16	16
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1)	1(1,5)	1(1,5)
hauteur (m)		max.	3	7,5	7,5
sup. d'implantation (m2)		max.	21		
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1	0	0
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	10	10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

- (1) art 180 à 188: maisons mobiles  
(2) art 189 à 191: campings

## Amendements

modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		REC-12			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale				
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile	● (1)			
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3	● (2)		
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			●
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère (aliments, meuble, manufacture)				
I2	Industrie lourde (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)				
I3	Industrie d'extraction (Carrière, gravière, sablière)				
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif (hôtel de ville, église, école)				
P2	Récréatif (terrain de jeux, parc, piste cyclable)				
P3	Utilité publique (casernes de pompiers, garage municipal)				
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage (Culture du sol et végétaux)				
A2	Agriculture avec élevage (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)				
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur (porcherie, veaux de lait, renards)				
A4	Agriculture relié à la recherche (Établissements reliés à la recherche)				
A5	Services, commerces et industries (vente/ transformation de produits agricoles et forestier)				
A6	Usages agricoles spécifiques (Chenils, fourrières, pisciculture)				
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation				
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1)	1,5 (2)	1
hauteur (m)		min.(max.)			
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.			
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●	●	●
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20	20	20
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8	8	8
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16	16	16
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1)	1(1,5)	1(1,5)
hauteur (m)		max.	3	7,5	7,5
sup. d'implantation (m2)		max.	21		
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1	0	0
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	10	10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

- (1) art 180 à 188: maisons mobiles  
 (2) art 189 à 191: campings

## Amendements

modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		Ra-15			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● (1)			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation				
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)			
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	2(2)		
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60		
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	15		
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	10		
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	●
Projet intégré	●
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

(1) article 163: garde de poules

## Amendements

modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		Ra-16			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● (1)			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation				
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1,5 (2)		
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	15		
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	8		
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	
PIIA	●
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	

Usage spécifique exclu

Usage spécifique autorisé

Notes
(1) article 163: garde de poules

Amendements	
modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		Ra-17			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● (1)			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation				
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1,5 (2)		
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	12		
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	10		
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	
PIIA	●
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	

Usage spécifique exclu

Usage spécifique autorisé

Notes
(1) article 163: garde de poules

Amendements	
modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		Rb-18			
Classe d'usages permis		R	R	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● (1)			
R2	Bi et trifamilial		●		
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation				
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1,5 (2)	1,5 (2)	
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)	60 (50)	
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3	7,3	
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●	●	
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	15	15	
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8	8	
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	10	10	
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)	1 (1,5)	
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1	3	
espace bâti max./terrain (%)		max.	40	50	

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	
PIIA	●
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	●
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	

Usage spécifique exclu

Usage spécifique autorisé

Notes
(1) article 163: garde de poules

Amendements	
modifié par régl.#	date



## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		Ra-19			
Classe d'usages permis		R	R	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● (1)			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation				
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	2 (2)		
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	50		
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	18		
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	15		
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	
PIIA	●
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	

Usage spécifique exclu

Usage spécifique autorisé

Notes
(1) article 163: garde de poules

Amendements	
modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		Ra-30			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● (1)			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4		●	
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation				
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1,5 (2)	1,5 (2)	
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée			●		
contiguë			●		
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	15	15	
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8	8	
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	10	10	
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)	1 (1,5)	
hauteur (m)		max.		7,5	
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1	0	
espace bâti max./terrain (%)		max.	40	40	

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	
PIIA	●
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	●
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	

Usage spécifique exclu

Usage spécifique autorisé

Notes
(1) article 163: garde de poules

Amendements	
modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		Rc-33			
Classe d'usages permis		R	R	R	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● (1)			
R2	Bi et trifamilial		●		
R3	Multifamilial			●	
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation				
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)	1 (2)	1 (2)
hauteur (m)		min.(max.)	7,5	7,5	7,5
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		200(150)
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3	7,3	7,3
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●	●	●
jumelée			●		
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	6	6	10
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	3	3	5
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	5	5	5
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)	1 (1,5)	1 (1,5)
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1	3	8
espace bâti max./terrain (%)		max.	40	40	40

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	
PIIA	●
Projet intégré	●
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	

Usage spécifique exclu

Usage spécifique autorisé

Notes
(1) article 163: garde de poules

Amendements	
modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		M1-20						
Classe d'usages permis		R	R	R	R	C	P	
<b>Résidentiel (R)</b>								
R1	Unifamiliale	● <sup>(3)</sup>						
R2	Bi et trifamilial		●					
R3	Multifamilial			●				
R4	Mixte				●			
R5	Maison mobile							
<b>Commercial (C)</b>								
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1				● <sup>(1)</sup>		
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2				● <sup>(1)</sup>		
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3				●		
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4				●		
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5				● <sup>(1)</sup>		
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6				●		
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7				●		
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1				●		
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2				●		
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3				● <sup>(1)</sup>		
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1				● <sup>(1)(2)</sup>		
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2						
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3						
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1				●		
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2						
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3						
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4				●		
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1				●		
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2				●		
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1						
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2				● <sup>(4)</sup>		
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3						
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1				●		
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2				●		
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3				●		
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4				● <sup>(1)</sup>		
<b>Industrie (I)</b>								
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)						
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)						
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)						
<b>Communautaire (P)</b>								
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)					●	
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)					●	
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)					●	
<b>Agricole (A)</b>								
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)						
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)						
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)						
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)						
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)						
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)						
<b>Conservation (CONS)</b>								
CONS1	Conservation							
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>								
hauteur (étage)		min.(max.)	1,5 (2)	1,5 (2)	1,5 (2)	1,5 (2)	1,5 (3)	
hauteur (m)		min.(max.)	7,5					
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)	60 (50)	60 (50)	60 (50)	60 (50)	
sup. d'implantation (m2)		max.						
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>								
isolée			●	●	●	●	●	
jumelée								
contiguë								
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>								
marge de recul avant (m)		min.	3	3	3	3	3	
		max.						
marges de recul latérales (m)		min.	3	3	3	3	3	
somme des marges latérales (m)		min.						
marge de recul arrière (m)		min.	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>								
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)	1 (1,5)	1 (1,5)	1 (1,5)	1 (1,5)	
hauteur (m)		max.				7,5		
sup. d'implantation (m2)		max.						
<b>RAPPORTS</b>								
logement max./bâtiment		max.	1	3	8	2	0	
espace bâti max./terrain (%)		max.	40	50	50	50	30	

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	●
Projet intégré	
secteur à risque de crues	●
secteur de pentes fortes	
aire de protection du vieux moulin	●
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

- (1) art 156: bât. accessoires à fins commerciales
- (2) art 159: entreprise artisanale
- (3) art 158: garage à des fins de logement
- (4) art 200: résidences de tourisme

## Amendements

modifié par règl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		M1-21						
Classe d'usages permis		R	R	R	R	C	P	
<b>Résidentiel (R)</b>								
R1	Unifamiliale	● <sup>(3)</sup>						
R2	Bi et trifamilial		●					
R3	Multifamilial			●				
R4	Mixte				●			
R5	Maison mobile							
<b>Commercial (C)</b>								
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1					●	
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2					●	
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3					●	
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4					●	
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5					●	
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6					●	
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7						
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1					●	
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2					●	
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3					●	
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1					● <sup>(1)</sup>	
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2						
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3						
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1						
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2						
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3						
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4					●	
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1					●	
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2						
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1						
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2					● <sup>(4)</sup>	
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3						
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1						
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2						
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3						
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4					●	
<b>Industrie (I)</b>								
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)						
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)						
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)						
<b>Communautaire (P)</b>								
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)						
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)						
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)					●	
<b>Agricole (A)</b>								
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)						
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)						
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)						
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)						
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)						
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)						
<b>Conservation (CONS)</b>								
CONS1	Conservation							
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>								
hauteur (étage)		min.(max.)	1,5 (2)	1,5 (2)	1,5 (2)	1,5 (2)	1,5 (3)	
hauteur (m)		min.(max.)	7,5					
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)	60 (50)	60 (50)	60 (50)	60 (50)	
sup. d'implantation (m2)		max.						
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>								
isolée			●	●	●	●	●	
jumelée								
contiguë								
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>								
marge de recul avant (m)		min.	10 <sup>*(2)</sup>	10 <sup>*(2)</sup>	10 <sup>*(2)</sup>	10 <sup>*(2)</sup>	10 <sup>*(2)</sup>	
		max.						
marges de recul latérales (m)		min.	3	3	3	3	3	
somme des marges latérales (m)		min.						
marge de recul arrière (m)		min.	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>								
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)	1 (1,5)	1 (1,5)	1 (1,5)	1 (1,5)	
hauteur (m)		max.				7,5		
sup. d'implantation (m2)		max.						
<b>RAPPORTS</b>								
logement max./bâtiment		max.	1	3	6	2	0	
espace bâti max./terrain (%)		max.	40	50	50	50	30	

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	
PIIA	●
Projet intégré	
secteur à risque de crues	●
secteur de pentes fortes	
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	note (5)

Usage spécifique exclu	

Usage spécifique autorisé	

Notes	
(1) art 159 : entreprise artisanale	
*(2) marge avant minimale réduite à 5 mètres pour lot de coin pour la façade ne possédant pas de numéro civique	
(3) art 158 : garage à des fins de logement	
(4) art 200: résidences de tourisme	
(5) art 252: zone de protection de puits	

Amendements	
modifié par règl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		M2-22				
Classe d'usages permis		R	R	R	C	
<b>Résidentiel (R)</b>						
R1	Unifamiliale	●(1)				
R2	Bi et trifamilial		●			
R3	Multifamilial			●		
R4	Mixte				●	
R5	Maison mobile					
<b>Commercial (C)</b>						
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			●	
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			●	
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3				
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4				
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5				
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6				
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7				
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			●	
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			●	
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			●	
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1				
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2				
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3				
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1				
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2				
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3				
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4				
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			●	
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2				
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1				
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			●(2)	
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3				
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1				
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2				
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3				
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			●	
<b>Industrie (I)</b>						
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)				
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)				
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)				
<b>Communautaire (P)</b>						
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)				
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)				
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)				
<b>Agricole (A)</b>						
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)				
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)				
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)				
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)				
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)				
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)				
<b>Conservation (CONS)</b>						
CONS1	Conservation					
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>						
hauteur (étage)		min.(max.)	1,5 (2)	1,5 (2)	1,5 (2)	1,5 (3)
hauteur (m)		min.(max.)	7,5			
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)	60 (50)	60 (50)	60 (50)
sup. d'implantation (m2)		max.				
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3	7,3	7,3	7,3
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>						
isolée			●	●	●	●
jumelée						
contiguë						
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>						
marge de recul avant (m)		min.	3	3	3	3
		max.				
marges de recul latérales (m)		min.	3	3	3	3
somme des marges latérales (m)		min.				
marge de recul arrière (m)		min.	7,5	7,5	7,5	7,5
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>						
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)	1 (1,5)	1 (1,5)	1 (1,5)
hauteur (m)		max.				7,5
sup. d'implantation (m2)		max.				
<b>RAPPORTS</b>						
logement max./bâtiment		max.	1	3	2	0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40	50	50	40

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	●
Projet intégré	
secteur à risque de crues	●
secteur de pentes fortes	
aire de protection du vieux moulin	●
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

- (1) art 158 : garage à des fins de logement  
 (2) art 200: résidences de tourisme

## Amendements

modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		M3-23			
Classe d'usages permis		R	R	R	C
<b>Résidentiel ©</b>					
R1	Unifamiliale	● <sup>(3)</sup>			
R2	Bi et trifamilial		●		
R3	Multifamilial			●	
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial ©</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			●
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			●
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			● <sup>(1)</sup>
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			●
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			● <sup>(2)</sup>
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation				
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1,5 (2)	1,5 (2)	1,5 (2)
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)	60 (50)	60 (50)
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3	7,3	7,3
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●	●	●
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	15	15	15
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8	8	8
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	10	10	10
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)	1 (1,5)	1 (1,5)
hauteur (m)		max.			7,5
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1	3	6
espace bâti max./terrain (%)		max.	40	50	50

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	●
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

- (1) art 159 : entreprise artisanale  
 (2) art 200: résidences de tourisme  
 (3) article 163: garde de poules

## Amendements

modifié par régl.#	date

GRILLE DES USAGES ET NORMES

FRELIGHSBURG



Zone		I-24			
Classe d'usages permis		R	R	C	I
<b>Résidentiel ®</b>					
R1	Unifamiliale				
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial ©</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			●
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			●
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			●
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			●
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère (aliments, meuble, manufacture)				●
I2	Industrie lourde (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)				
I3	Industrie d'extraction (Carrière, gravière, sablière)				
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif (hôtel de ville, église, école)				
P2	Récréatif (terrain de jeux, parc, piste cyclable)				
P3	Utilité publique (casernes de pompiers, garage municipal)				
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage (Culture du sol et végétaux)				
A2	Agriculture avec élevage (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)				
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur (porcherie, veaux de lait, renards)				
A4	Agriculture relié à la recherche (Établissements reliés à la recherche)				
A5	Services, commerces et industries (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)				
A6	Usages agricoles spécifiques (Chenils, fourrières, pisciculture)				
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation				
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)		1,5 (2)	1,5 (2)
hauteur (m)		min.(max.)			
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.		67	67
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.		7,3	7,3
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée				●	●
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.		22	22
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.		8	8
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.		16	16
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)		1 (1,5)	1 (1,5)
hauteur (m)		max.		7,5	
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.		0	0
espace bâti max./terrain (%)		max.		40	40

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	
PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	

Usage spécifique exclu

Usage spécifique autorisé

Notes

Amendements	
modifié par régl.#	date



## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		P-14				
Classe d'usages permis		CONS	C	P	A	
<b>Résidentiel ©</b>						
R1	Unifamiliale					
R2	Bi et trifamilial					
R3	Multifamilial					
R4	Mixte					
R5	Maison mobile					
<b>Commercial ©</b>						
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1				
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2				
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3				
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4				
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5				
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6				
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7				
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1				
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2				
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3				
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1				
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2				
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3				
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1				
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2				
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3				
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4				
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1				
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2				
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1				
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2				
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3				
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1				
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2				
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3		●		
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4				
<b>Industrie (I)</b>						
I1	Industrie légère (aliments, meuble, manufacture)					
I2	Industrie lourde (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)					
I3	Industrie d'extraction (Carrière, gravière, sablière)					
<b>Communautaire (P)</b>						
P1	Institutionnel & administratif (hôtel de ville, église, école)					
P2	Récréatif (terrain de jeux, parc, piste cyclable)			●		
P3	Utilité publique (casernes de pompiers, garage municipal)			●		
<b>Agricole (A)</b>						
A1	Agriculture sans élevage (Culture du sol et végétaux)				●	
A2	Agriculture avec élevage (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)					
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur (porcherie, veaux de lait, renards)					
A4	Agriculture relié à la recherche (Établissements reliés à la recherche)					
A5	Services, commerces et industries (vente/ transformation de produits agricoles et forestier)					
A6	Usages agricoles spécifiques (Chenils, fourrières, pisciculture)					
<b>Conservation (CONS)</b>						
CONS1	Conservation		●			
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>						
hauteur (étage)	min.(max.)		1 (1,5)	1(1,5)	1	
hauteur (m)	min.(max.)					
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)	min.					
sup. d'implantation (m2)	max.					
largeur (m) 1 étage (2 étages)	min.					
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>						
isolée			●	●	●	
jumelée						
contiguë						
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>						
marge de recul avant (m)	min.		20	20	*(1)	
	max.					
marges de recul latérales (m)	min.		8	8	10	
somme des marges latérales (m)	min.					
marge de recul arrière (m)	min.		16	16	16	
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>						
hauteur (étage)	min.(max.)	1(1,5)	1(1,5)	1(1,5)	1	
hauteur (m)	max.		7,5	7,5		
sup. d'implantation (m2)	max.					
<b>RAPPORTS</b>						
logement max./bâtiment	max.	0	0	0	0	
espace bâti max./terrain (%)	max.	10	10	10	10	

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	●
secteur de pentes fortes	
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

\*(1) Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum  
Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum

## Amendements

modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		P-25			
Classe d'usages permis		R	C	I	P
<b>Résidentiel ©</b>					
R1	Unifamiliale				
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial ©</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			●
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation				
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)			1,5 (2)
hauteur (m)		min.(max.)			
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.			
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée					●
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.			18
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.			8
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.			16
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)			1 (1,5)
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.			0
espace bâti max./terrain (%)		max.			15

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	●
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	
aire de protection du vieux moulin	●
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

--

## Amendements

modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		P-26			
Classe d'usages permis		CONS	C	I	P
<b>Résidentiel ®</b>					
R1	Unifamiliale				
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial ©</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3		●	
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			●
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			●
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)			●
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation		●		
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)		1 (1,5)	1,5 (2)
hauteur (m)		min.(max.)			
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.			
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée				●	●
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.		18	18
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.		8	8
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.		15	15
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)	1 (1,5)	1 (1,5)
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	0	0	0
espace bâti max./terrain (%)		max.	10	10	10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	●
Projet intégré	
secteur à risque de crues	●
secteur de pentes fortes	
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

--

## Amendements

modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		P-27			
Classe d'usages permis		CONS	C	I	P
<b>Résidentiel ©</b>					
R1	Unifamiliale				
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial ©</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			●
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			●
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation		●		
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)			1,5 (3)
hauteur (m)		min.(max.)			
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.			
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée					●
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.			18
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.			8
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.			15
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		1 (1,5)
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	0		0
espace bâti max./terrain (%)		max.	10		10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	●
Projet intégré	
secteur à risque de crues	●
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

--

## Amendements

modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		P-28			
Classe d'usages permis		CONS	C	I	P
<b>Résidentiel ©</b>					
R1	Unifamiliale				
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial ©</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			● <sup>(1)</sup>
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			●
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)			●
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation				
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)			1,5 (3)
hauteur (m)		min.(max.)			
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.			
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée					●
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.			15
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.			3
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.			7,5
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)			1 (1,5)
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.			0
espace bâti max./terrain (%)		max.			10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	●
Projet intégré	
secteur à risque de crues	●
secteur de pentes fortes	
aire de protection du vieux moulin	●
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

(1) art 120 : marché champêtre

## Amendements

modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		P-29			
Classe d'usages permis		R	C	I	P
<b>Résidentiel ©</b>					
R1	Unifamiliale				
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial ©</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)			●
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation				
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)			1,5 (3)
hauteur (m)		min.(max.)			
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.			
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée					●
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.			15
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.			8
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.			10
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)			1 (1,5)
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.			0
espace bâti max./terrain (%)		max.			10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	●
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

--

## Amendements

modifié par régl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		P-30			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel ©</b>					
R1	Unifamiliale				
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial ©</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3		● <sup>(1)</sup>	
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2		●	
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			●
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1,5 (2)	1 (1,5)	
hauteur (m)		min.(max.)			
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	67 (60)		
sup. d'implantation (m2)		max.			
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●	●	
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20	20	
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8	8	
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16	16	
<b>BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1(1,5)	1(1,5)	
hauteur (m)		max.	7,5	7,5	
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	0	0	
espace bâti max./terrain (%)		max.	10	10	

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	●
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

(1) art 189 à 191: campings

## Amendements

modifié par règl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		FRE-01-A			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● (3)			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			●
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			● (1)
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			●
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		1
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.	225		
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20		*(2)
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16		16
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		1
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		10

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	
PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

Usage spécifique exclu

Usage spécifique autorisé

Notes
(1) art 211 : zone de protection
*(2) Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum
(3) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA

Amendements	
modifié par règl.#	date



## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		FRE-01-B			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● (3)			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			●
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			● (1)
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			●
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		1
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.	225		
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20		*(2)
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16		16
<b>BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		1
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		10

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	
PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

Usage spécifique exclu

Usage spécifique autorisé

Notes
(1) art 211 : zone de protection
*(2) Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum
(3) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA

Amendements	
modifié par règl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		FRE-01-C			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● (3)			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			●
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			● (1)
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			●
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>BATIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		1
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.	225		
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	60		*(2)
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16		16
<b>BATIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		1
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

(1) art 211 : zone de protection
*(2) Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum
(3) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA

## Amendements

modifié par règl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		FRE-02			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● <sup>(3)</sup>			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			●
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			● <sup>(1)</sup>
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			●
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		1
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.	225		
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20		* <sup>(2)</sup>
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16		16
<b>BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		1
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		10

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	
PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

Usage spécifique exclu

Usage spécifique autorisé

Notes
(1) art 211 : zone de protection
* <sup>(2)</sup> Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum
(3) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA

Amendements	
modifié par règl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		FRE-03			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● <sup>(3)</sup>			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			●
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			● <sup>(1)</sup>
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			●
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		1
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.	225		
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20		* <sup>(2)</sup>
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16		16
<b>BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		1
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

(1) art 211 : zone de protection
* <sup>(2)</sup> Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum
(3) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA

## Amendements

modifié par règl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		FRE-04			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● (3)			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			●
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			● (1)
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			●
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		1
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.	225		
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20		*(2)
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16		16
<b>BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		1
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

(1) art 211 : zone de protection
*(2) Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum
(3) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA

## Amendements

modifié par règl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		FRE-05-A			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● <sup>(3)</sup>			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			●
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			● <sup>(1)</sup>
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			●
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		1
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.	225		
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20		<sup>(2)</sup>
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16		16
<b>BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		1
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

- (1) art 211 : zone de protection
- (2) Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum  
Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum
- (3) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA

## Amendements

modifié par règl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		FRE-05-B			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● <sup>(3)</sup>			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			●
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			● <sup>(1)</sup>
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			●
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		1
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m <sup>2</sup> )	1 étage (2 étages)	min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m <sup>2</sup> )		max.	225		
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20		* <sup>(2)</sup>
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16		16
<b>BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		1
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m <sup>2</sup> )		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		10

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	
PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

Usage spécifique exclu

Usage spécifique autorisé

Notes
(1) art 211 : zone de protection
* <sup>(2)</sup> Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum
(3) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA

Amendements	
modifié par règl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		FRE-05-C			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● <sup>(3)</sup>			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(casernes de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			●
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			● <sup>(1)</sup>
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			●
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		1
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m <sup>2</sup> )	1 étage (2 étages)	min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m <sup>2</sup> )		max.	225		
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20		* <sup>(2)</sup>
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16		16
<b>BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		1
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m <sup>2</sup> )		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		10

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	
PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

Usage spécifique exclu

Usage spécifique autorisé

Notes
(1) art 211 : zone de protection
* <sup>(2)</sup> Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum
(3) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA

Amendements	
modifié par règl.#	date



## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		FRE-06			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● <sup>(3)</sup>			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			●
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			● <sup>(1)</sup>
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			●
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		1
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.	225		
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20		* <sup>(2)</sup>
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16		16
<b>BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		1
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

(1) art 211 : zone de protection
* <sup>(2)</sup> Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum
Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum
(3) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA

## Amendements

modifié par règl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		FRE-07			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● <sup>(3)</sup>			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			●
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			● <sup>(1)</sup>
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			●
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		1
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.	225		
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20		* <sup>(2)</sup>
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16		16
<b>BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		1
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

(1) art 211 : zone de protection
* <sup>(2)</sup> Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum
Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum
(3) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA

## Amendements

modifié par règl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		FRE-08-A			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● <sup>(3)</sup>			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			●
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			● <sup>(1)</sup>
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			●
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		1
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.	225		
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20		* <sup>(2)</sup>
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16		16
<b>BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		1
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

(1) art 211 : zone de protection
* <sup>(2)</sup> Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum
Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum
(3) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA

## Amendements

modifié par règl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		FRE-08-B			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● <sup>(3)</sup>			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			●
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			● <sup>(1)</sup>
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			●
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		1
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m <sup>2</sup> )	1 étage (2 étages)	min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m <sup>2</sup> )		max.	225		
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20		* <sup>(2)</sup>
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16		16
<b>BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		1
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m <sup>2</sup> )		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

(1) art 211 : zone de protection
* <sup>(2)</sup> Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum
Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum
(3) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA

## Amendements

modifié par règl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		FRE-09			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● <sup>(3)</sup>			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			●
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			● <sup>(1)</sup>
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			●
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		1
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.	225		
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20		* <sup>(2)</sup>
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16		16
<b>BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		1
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

(1) art 211 : zone de protection
* <sup>(2)</sup> Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum
Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum
(3) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA

## Amendements

modifié par règl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		FRE-10-A			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● <sup>(3)</sup>			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			●
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			● <sup>(1)</sup>
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			●
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		1
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.	225		
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20		* <sup>(2)</sup>
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16		16
<b>BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		1
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		10

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	
PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

Usage spécifique exclu

Usage spécifique autorisé

Notes
(1) art 211 : zone de protection
* <sup>(2)</sup> Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum
(3) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA

Amendements	
modifié par règl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		FRE-10-B			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● <sup>(3)</sup>			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			●
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			● <sup>(1)</sup>
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			●
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		1
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.	225		
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	60		* <sup>(2)</sup>
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16		16
<b>BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		1
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

(1) art 211 : zone de protection
* <sup>(2)</sup> Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum
Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum
(3) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA

## Amendements

modifié par règl.#	date

## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		FRE-11			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● <sup>(3)</sup>			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			●
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			● <sup>(1)</sup>
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			●
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		1
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.	225		
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20		* <sup>(2)</sup>
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16		16
<b>BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		1
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		10

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

## Usage spécifique exclu

--

## Usage spécifique autorisé

--

## Notes

(1) art 211 : zone de protection
* <sup>(2)</sup> Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum
Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum
(3) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA

## Amendements

modifié par règl.#	date



## GRILLE DES USAGES ET NORMES

## FRELIGHSBURG



Zone		FRE-12			
Classe d'usages permis		R	C	C	A
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	● <sup>(3)</sup>			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Sportives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			●
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			● <sup>(1)</sup>
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestier)			●
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (2)		1
hauteur (m)		min.(max.)	7,5		
sup. d'implantation (m2) 1 étage (2 étages)		min.	60 (50)		
sup. d'implantation (m2)		max.	225		
largeur (m) 1 étage (2 étages)		min.	7,3		
<b>STRUCTURE bâtiment principal</b>					
isolée			●		
jumelée					
contiguë					
<b>MARGES DE REcul bâtiment principal</b>					
marge de recul avant (m)		min.	20		* <sup>(2)</sup>
		max.			
marges de recul latérales (m)		min.	8		10
somme des marges latérales (m)		min.			
marge de recul arrière (m)		min.	16		16
<b>BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>					
hauteur (étage)		min.(max.)	1 (1,5)		1
hauteur (m)		max.			
sup. d'implantation (m2)		max.			
<b>RAPPORTS</b>					
logement max./bâtiment		max.	1		0
espace bâti max./terrain (%)		max.	40		10

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	
PIIA	
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	
zone assujettie à la LPTAA	●
Autres	

Usage spécifique exclu

Usage spécifique autorisé

Notes
(1) art 211 : zone de protection
* <sup>(2)</sup> Bâtiments ayant une hauteur de 10 mètres et moins: Marge de recul avant de 10 mètres minimum Bâtiments ayant une hauteur de plus de 10 mètres: Marge de recul avant de 20 mètres minimum
(3) art 164 : résidence en vertu de la LPTAA

Amendements	
modifié par règl.#	date